

# Présentation stratégie environnementale de la piscine intercommunale de la CAPI

Visite chantier VAD 6 juillet 2021





# Objectifs environnementaux

Programme tourné autour de deux grands objectifs environnementaux :

- obtenir une labellisation HQE au niveau Excellent > cf. profil
- obtenir une labellisation BEPOS sur la base d'un principe d'équivalence







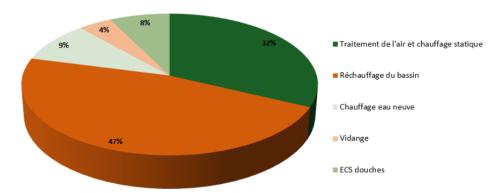
Enjeu : démontrer la performance énergétique de la piscine

## Problématique:

- Labellisation sur la base du calcul RT2012 mais piscine non soumis à la règlementation donc usage inexistant dans l'outil RT
- Usage très spécifique avec majorité des consommations non comprises dans la RT

La consommation de chaleur totale de la piscine s'élève à **644 MWh<sub>EF</sub>/an**, soit **1227 kWh<sub>EF</sub>/(m²<sub>bassin</sub>.an)**. La répartition des consommations est donnée dans le graphique ci-dessous.

#### Répartition des consommations de chauffage et d'ECS

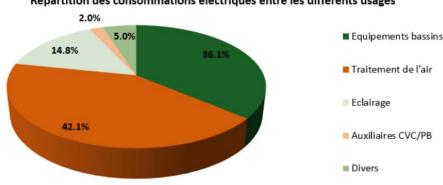


La consommation d'électricité totale de la piscine s'élève à **328 MWh**EF/an, soit **626 kWh**EF/(m²<sub>bassin</sub>.an).

Ramenée en énergie primaire, cette consommation s'élève à **1 614 kWh**EP/(m²<sub>bassin</sub>.an).

La répartition des consommations est donnée dans le graphique ci-dessous.

#### Répartition des consommations électriques entre les différents usages





Enjeu : démontrer la performance énergétique de la piscine

#### 2. DEFINITION DU PRINCIPE D'EQUIVALENCE

Le Principe d'Equivalence consiste à proposer, en la justifiant, une méthode alternative d'évaluation, basée sur d'autres critères d'évaluation que ceux du référentiel, mais répondant à la même préoccupation. Un principe d'équivalence donne de la souplesse au référentiel sur un projet donné. Il peut porter sur n'importe quelle préoccupation du référentiel.

- Faire un calcul RT (imposé) avec un autre usage
  - Utiliser un outil standardisé
  - Juger de l'efficacité de l'enveloppe
- Faire un calcul STD
  - Calculer les termes de l'équation du label simplifiée :

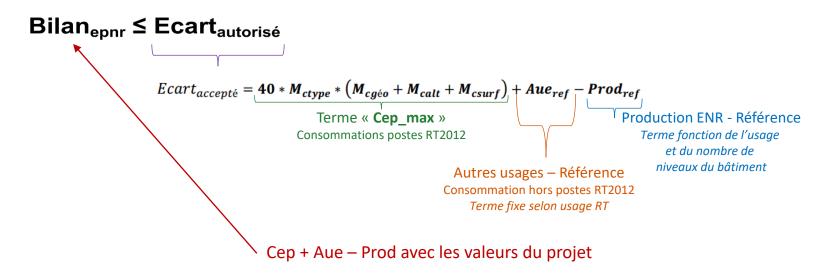
Bilan EPNR BEPOS < Bilan EPNR REFERENCE - Production de référence

Bilan EPNR = Somme de l'ensembledes consommations en EPNR (usages RT et autres usages)

Déterminer la quantité d'énergie renouvelable à produire



#### Formule du BEPOS:



- Les consommations du projet et la production du projet peuvent être calculées via STD
- Il est nécessaire de définir un cas de référence pour s'y comparer



# Piscine de référence : avec enveloppe équivalente :

Paramètre	Référence - Piscine « standard »	BEPOS
Etanchéité à l'air	Valeur par défaut pour un établissement sportif Q4 = 3 (m <sup>3</sup> /h)/m <sup>2</sup> PF	$Q4 = 1.7 (m^3/h)/m^2PF$
Système de	Chaudière gaz, rendement 100%.	RCU de Bourgoin-Jallieu de part ENR&R 100%
production de chaleur	Dans le cas, le coefficient de conversion EF à EP est de 1.	Dans le cas, le coefficient de conversion EF à EP est de 0.
Isolation des réseaux de chaleur	Calorifuge standard, rendement de distribution de 85 %	Calorifugeage très performant ; rendement de distribution de 90%.
Eclairage – Puissance d'éclairage	8W/m² partout	Puissances d'éclairage du projet (conformes aux exigences du programme)
Eclairage – Commande de l'éclairage		Détection de présence dans les sanitaires / circulations / salle de réunion
	Détection de présence dans les sanitaires / circulations Manuelle ailleurs	Halle bassin et salle de musculation : marche/arrêt sur interrupteur + extinction automatique en fonction d'un seuil d'éclairage naturel suffisant
		Bureaux : marche/arrêt sur interrupteur + détection d'absence
		Manuelle ailleurs
Eclairage – Gradation de l'éclairage	Aucune	Dans la salle de réunion (selon demande du programme)
Ventilation – Réduction du débit en inoccupation dans la halle bassin	Débit réduit à 60% du débit nominal en inoccupation	Débit réduit à 60% du débit nominal en inoccupation
Ventilation – Rendement de récupération	70%	70% dans la halle bassin
		75% pour autres CTA

Paramètre	Référence - Piscine « standard »	BEPOS
Ventilation – SFP des ventilateurs	0.40 W/(m³/h)	0.35 W/(m³/h) avec PAC ECOENERGIE (CTA halle bassin)
		0.30 W/(m <sup>3</sup> /h) pour autres CTA
Système de déshumidification	100% via modulation d'air neuf	PAC électrique thermodynamique
Couverture thermique	Aucune	Avec
Renouvellement de l'eau des bassins	80 L/baigneurs	60 L/baigneurs
Récupération de chaleur sur le débit	Aucune	Aucune
Récupération de chaleur sur le débit de fuite	Aucune	Aucune
Isolation du bassin ou des galeries techniques	Aucune	Aucune



Production ENR de référence :

BEPOS Effinergie 2013: La production d'énergie de référence (« Prod<sub>ref</sub> ») est un terme modulé en fonction de la zone géographique du projet et du nombre d'étage du bâtiment. Il s'agit de la production d'ENR devant être mise en place pour que le cas de référence soit considéré BEPOS.

Mais valeurs du référentiel inadapté à un usage piscine...
...C'est donc à nous de le définir!



### Production ENR de référence : Philosophie :

- définir une cible à la fois très ambitieuse
- réaliste et cohérente avec la réalité technique de ces équipements.
- 1. Constat : « La chaleur est 100% renouvelable sur le projet, il faut juste qu'on fixe un objectif sur les consommations électriques »

#### Propositions initiales:

- Compenser 15/30% de la consommation électrique
- Couvrir 50/75/100% de la toiture avec des panneaux photovoltaïques
- Viser 100% d'autoconsommation
- Couvrir le talon de consommations
- ..

#### 2. Oui mais:

- Cela ne doit pas constituer un objectif que pour la partie électrique. On a de la chaleur 100% ENR sur le projet mais ne peut être un prérequis pour TOUS les projets de piscine car non réaliste. Même en chaudière bois, on a pas 100% ENR mais mix.
- Ces calculs doivent être basés sur le cas de référence (et non le cas projet) : on définit un terme dans une équation et non pas un simple objectif en % sur un projet.



#### Production ENR de référence :

$$Prod_{ref} = Prod_{ref-chaleur} + Prod_{ref-électricité}$$

 $Prod_{ref-chaleur} = Compenser~80\%$  de la consommation de chaleur de la référence

(mettre en place de la production de chaleur ENR, mais réalité technique empêche de viser 100% de compensation)

Prod<sub>ref-électricité</sub> =

Compenser 40% de la consommation électrique de la référence + Couvrir 50% de la toiture avec des PV

Z

(objectif ambitieux qui reste techniquement réalisable)

+ Définition d'un garde-fou sur la production d'énergie renouvelable :

Production ENR minimale

= Compenser 30% des consommations électriques du projet via de la production d'électricité renouvelable



Le calcul RT : demande de Certivéa / Effinergie avec « usage équivalent »

- A nos yeux pas pertinent car même avec usage RT le plus proche (Etablissement sportif privé), usage piscine trop spécifique :
  - Postes RT 2012 :
    - Chauffage: Halle bassin à 27°C en continu (contre 15/7/7 en gymnase)
    - Chauff. + Aux. Vent. : Débits de ventilation conséquents dans la halle bassin en continu (environ 7 fois plus élevés qu'en gymnase)
  - Autres usages : Déshumidification, traitement de l'eau, chauffage de l'eau des bassins, etc.
  - o RT : consommation en fonction d'une SDP mais en piscine fonction surface bassin Mais imposé par Effinergie/Certivéa pour être « reproductible »
- Calcul réalisé pour utilisation outil standardisé
  - Usage gymnase
  - o Débit considérés halle bassin : ceux qu'on aurait dans un gymnase

```
Bbio = BBIO_{max} - 38.2% < BBIO_{max}-20%

Cep = Cep_{max} - 30.3% < Cep_{max}-20%
```



Comment est-on BEPOS sur un équipement de piscine?

- <u>Sobriété</u>: enveloppe très performante, bioclimatisme, éclairage naturel conséquent et gestion optimisée, couverture thermique, isolation bassin et galeries techniques, potentiel ventilation naturelle...
- <u>Systèmes performants</u>: hauts rendements de récupération et ventilateurs basse consommation, plancher chauffant locaux humides, baisse des débits d'air en inoccupation...
- <u>ENR&R</u>: branchement au réseau de chaleur à haut taux ENR, 700m² de PV, récupération des calories sur l'eau des bassins et sur eaux grises

A noter : 1 bassin 25 m², pas de jeux d'eau, pas de bassin extérieur, etc. > la reproductibilité du label est forcément très lié à un équipement équivalent



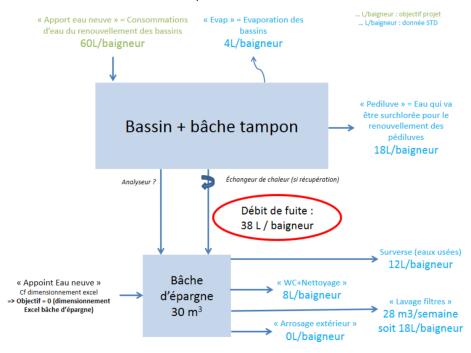
# HQE – les cibles TP

Sur l'énergie (cible 4) : démarche complète de performance, labellisation BEPOS, source d'énergie ENR, récupérations de chaleur, etc.

Sur l'eau (cible 5) : consommations d'eau totale du projet < 100 L/baigneur Cela passe notamment par la mise en place d'une bâche de récupération

Avec ainsi 60 L/baigneur pour renouvellement eau bassin

Reste: vidange + ECS





## HQE – les cibles TP

Sur l'atteinte des performance et la maintenance (cible 7) : mission de commissionning par AMOES, arborescence de comptage complète, conception facilitant l'EM

Sur le confort hygrothermique (cible 8):

- en hiver : plancher chauffant dans les locaux humides, gestion complète des ponts thermiques, très bonne étanchéité à l'air
- En été/ mi saison (fermé en JUIL/AOUT) : potentiel fort de ventilation naturel, freecooling, etc.
   confort vérifié par STD

Autre sujet important : Optimisation des traitements de l'eau des bassins afin de limiter le recours aux traitements chimiques et la formation de trichloramines avec la mise en place :

- Strippping dans la bâche tampon permettant une extraction des trichloramines par le contact air/eau réalisé par la chute d'eau gravitaire importante depuis les goulottes et une rampe d'aspersion dans les bâches.
- Filtration réalisée via un filtre à diatomée en continue avec une finesse de filtration de l'ordre de guelques microns
- Déchloraminateur UV sur circuit de filtration





Depuis nos 6 agences, nous vous accompagnons sur la France entière

#### ETAMINE Lyon – Siège

10 avenue des Canuts 69120 Vaulx-en-Velin

INFO@ETAMINE.COOP

WWW.ETAMINE.COOP

TEL. 04 37 45 34 20

CONTACT



07 63 58 82 21 lea.caudron-fournier@etamine.coop